

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## relative à l'adoption de poules pondeuses



Mairie Saint-Symphorien-sur-Coise  
Place du marché  
69590 Saint-Symphorien-sur-Coise  
Tél : 04 78 44 37 57  
contact@saintsym.fr  
www.saint-symphorien-sur-coise.fr

La présente convention de partenariat est conclue entre :

Mme / M : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Ci-après dénommée « l'accueillant »,

Et

La commune de Saint Symphorien sur Coise, représentée par son Maire, Monsieur Jérôme BANINO

Ci-après dénommée « la Commune »,

### 1 CONTEXTE GÉNÉRAL

Votre résidence principale est située sur Saint-Symphorien-sur-Coise et vous souhaitez participer à une opération qui vise à diminuer le volume de déchets organiques dans nos sacs poubelles.

Celle-ci a pour objectif l'allègement des sacs noirs d'ordures ménagères en enlevant tout ce qui est **biodégradable**, appelé **déchets organiques**. Au préalable, le tri sélectif doit être correctement fait, c'est-à-dire que les déchets doivent être séparés en fonction des sacs jaunes, colonnes de verre ou de papier, sans oublier la déchetterie pour ce qui est plus encombrant et spécifique (tonte par exemple).

La commission environnement met en place cette opération avec en ligne de mire le cercle vertueux de la matière organique : « Ce que la terre nous a donné, il faut le lui rendre ».

### 2 OBJET DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Cette charte concerne l'adoption de deux poules pondeuses par foyer. Pour participer à cette opération, il est demandé une participation symbolique de 2€, la commune prenant quant à elle 3€ à sa charge. Une seule charte doit être signée par foyer.

### 3 ENGAGEMENT DE L'ACCUEILLANT

L'accueillant s'engage à :

- Fournir aux poules une alimentation complémentaire : eau, blé ou autres compléments alimentaires en plus des déchets organiques.
- Avoir un espace vert assez grand (au moins 10 m<sup>2</sup>) et clos pour accueillir deux poules, idéalement avec un point d'ombre.
- Extraire tous les déchets organiques des sacs noirs ; soit en s'en servant de nourriture pour les volatiles soit en les compostant dans un composteur individuel<sup>[1]</sup>.
- Respecter le bien-être animal et la réglementation sanitaire correspondant à ces animaux.
- Reconnaître devenir pleinement propriétaire et responsable de ses poules dès le jour de l'adoption.
- Ne pas mettre en cause la commune en cas de maladie des poules ou de mort brutale.

### 4 FOURNITURE DES POULES

Les poules fournies dans le cadre de cette action sont en bonne santé. Il s'agit de poules pondeuses issues d'un élevage bio d'un agriculteur local.

Elles sont mises à disposition des administrés qui le souhaitent, sous réserve de répondre aux conditions précisées dans cette charte, notamment d'avoir installé un poulailler avec préalablement ses accessoires.

## 5 CONTRÔLES DE LA COMMUNE

La Commune se réserve le droit d'effectuer à tout moment un contrôle de l'installation de façon à veiller au bien-être des poules. S'il est constaté une quelconque maltraitance, la commune reprendra ces animaux. De plus, un contrôle inopiné des sacs noirs pourra être effectué afin de vérifier que le tri des déchets soit bien effectué. La commune se réserve ainsi le droit de vérifier que les matières organiques soient bien extraites des sacs noirs et que les participants à cette opération respectent scrupuleusement cette présente charte.

## 6 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### - Qu'est-ce-qu'un déchet organique ?

Ce sont les épluchures des fruits et légumes (hors peau d'agrumes et de banane), les légumes ou les fruits abîmés, les restes de pain (à humecter), le gras et la couenne du jambon ou de viande, les restes de plats cuisinés (éviter les pizzas ou les préparations industrielles en raison du sucre et des additifs alimentaires), les épluchures des crevettes, les coquilles d'œufs ou d'huîtres préalablement broyées. Avec ce type de régime, une poule peut manger jusqu'à 150 kg de déchets organiques par an.

### - Comment bien m'occuper des poules ?

Il existe de nombreux sites internet pour vous aider à construire votre poulailler, à défaut en acheter un à monter vous-même. Il existe aussi de nombreux sites de conseils en alimentation et en bien-être pour vos animaux. Attention toutefois aux sites "marchands". Faites confiance à votre instinct et à votre bon sens. Votre amour des bêtes fera le reste pour votre plus grand bonheur et celui des animaux, qui vous le rendront bien soyez en certains.

### - Quels sont les dangers pour les poules ?

Attention aux prédateurs, ils sont nombreux à la campagne : renard, fouine, belette, buse et autres rapaces. Au besoin couvrez votre enclos avec un grillage.

Une alimentation non équilibrée : pensez à rajouter un complément alimentaire vitaminé, protéiné (disponible chez les marchands spécialisés).

### - Quelles sont les règles en matière d'urbanisme ?

Il n'y a pas de règles d'urbanisme particulières à respecter mais pensez à prévenir vos voisins de votre projet. Si vous avez un doute ou une question prenez contact avec la mairie.

### - Que dois-je faire lors du décès d'une poule ?

Si votre poule meurt subitement et non de vieillesse, il faut l'apporter au vétérinaire qui l'incinérera. Il décidera si une analyse éventuelle doit être réalisée en cas de suspicion de maladie. Quelle que soit la cause de la mort, il est par ailleurs interdit d'enterrer sa poule (ou tout autre animal) dans son jardin.

[1] La Commune n'a pas encore installé de composteurs collectifs. Un projet est en cours pour l'année 2021.

Fait à Saint-Symphorien-sur-Coise, le .....

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé » :

Madame, Monsieur, .....  
L'accueillant,

Commune de Saint-Symphorien-sur-Coise  
Le Maire, Jérôme BANINO

